

[Diplômes et certifications professionnelles : prise en compte du handicap dans les référentiels de compétences](#) [1]

Bâtiments et services publics, sites internet, espace urbain... la réglementation publique impose des normes garantissant l'accessibilité aux personnes vivant avec un handicap. Pour être correctement mises en œuvre, ces règles doivent être connues des professionnels exerçant dans ces différents domaines pour devenir des réflexes dans leurs pratiques quotidiennes.

Afin de faciliter cette généralisation de la culture de l'accessibilité, depuis le 1^{er} septembre 2021, tous les nouveaux diplômes et toutes les nouvelles certifications professionnelles doivent intégrer la prise en compte du handicap dans les référentiels de compétences.

[En savoir plus \(Ministère du Travail\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/dipl%C3%B4mes-et-certifications-professionnelles-prise-en-compte-du-handicap-dans-les>

[2] <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/diplomes-et-certifications-professionnelles-prise-en-compte-du-handicap-dans>